

SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 10 JANVIER 2023

Tenue à la salle du conseil du Village de Roxton Falls à 19H00

À laquelle sont présent(e)s

Les membres du CA: M. Jean-Marie Laplante, président
M. Stéphane Beauchemin, vice-président
M. Pierre Larivière
M. François Gastonguay
Mme Mélanie Valois (Subs. Village de Roxton Falls)

Sont absents :

M. François Légaré
M. Michel Massé

Sont également présent(e) s :

Greffière-trésorière et directrice générale : Mme Angèle Beauchemin
Représentant du service d'incendie : Guy Cusson, directeur
Mario Bérubé, chef aux opérations
Janick Beauregard, ass.-chef

Formant quorum, l'assemblée est présidée par M. Jean-Marie Laplante, président.

Moment de réflexion

001-01-2023

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 10 JANVIER 2023

Il est proposé par Stéphane Beauchemin
Il est secondé par Mélanie Valois
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'adopter l'ordre du jour du mardi 10 janvier 2023, tel que présenté.

Le point «*varia*» demeure ouvert pour l'ajout possible de point, en cours de réunion.

Adoptée

002-01-2023

Nominations du président et du vice-président au conseil d'administration de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie de Roxton Falls pour l'année 2023

CONSIDÉRANT QUE la durée d'un mandat à titre de président et de vice-président de la Régie des incendies est d'un (1) an;

CONSIDÉRANT QUE la nomination des nouveaux dirigeants pour chacun de ces postes est prévue à la première séance du conseil d'administration tenue en janvier de chaque année;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no. 13-2020 décrétant les règles de régie interne, prévoit à l'article no 4, la nomination d'un nouveau président et vice-président ou le renouvellement du mandat de chacun d'eux, pour une durée d'une année;

CONSIDÉRANT QUE pour le prochain terme, la candidature de M. Jean-Marie Laplante, maire de la Municipalité du Village de Roxton Falls, est proposée au poste de président de la Régie incendie, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE pour le prochain terme, la candidature de M. Stéphane Beauchemin, maire de la Municipalité du Canton de Roxton, est proposée au poste de vice-président de la Régie incendie, pour l'année 2023;

CONSIDÉRANT QUE M. Jean-Marie Laplante et M. Stéphane Beauchemin dûment présents, acceptent leur nomination respective à titre de président et vice-président de la Régie intermunicipale de protection contre l'incendie pour l'année 2023;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé Pierre Larivière

Il est secondé par Mélanie Valois

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration, d'accepter les nominations suivantes, soit : M. Jean-Marie Laplante au poste de président et de M. Stéphane Beauchemin, au poste de vice-président du conseil d'administration de la Régie incendie, pour l'année 2023. Ces nouvelles fonctions entrent en vigueur immédiatement.

Adoptée

003-01-2023

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE TENUE LE MARDI 8 NOVEMBRE 2022

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'adopter le procès-verbal de la séance régulière tenue le mardi 8 novembre 2022, tel que rédigé.

Adoptée

004-01-202

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE :
NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2022 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- NOVEMBRE/DÉCEMBRE 2022

DÉPENSES

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vacance, garde, frais téléph, etc.)	4 463.83 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver - novembre 2022)	58.35 \$
331	Mun. du Village de Roxton Falls (Part cellulaire)	19.25 \$
331	Cooptel (Téléphone & internet caserne)	70.22 \$
454	Ville d'Acton Vale (Formation - passer pompier à coach)	600.00 \$
454	Municipalité de Ste-Christine (Formation autopompe partage de coûts)	1 005.14 \$
527	Sécurité Maska 1982 (Recharge cylindres d'air)	103.00 \$
527	Sécurité Maska 1982 (Recharge extincteurs - citoyen)	198.37 \$
610	Guy Cusson (Achat de breuvages - Costco)	43.67 \$
641	Saint-Germain-de-Grantham (Équip. Usagés (fitting))	150.00 \$
641	E. Côté et fils Inc. (Multimètre analogique et antigel plomberie)	105.57 \$
670	Mun. du Village de Roxton Falls (Remb. Achat fourniture de bureau)	74.32 \$
<i>VÉHICULES</i>		
525	Pièces d'Auto Acton Roxton Inc. (Balise rouge à Del & batterie commerciale)	865.17 \$
525	Camions Carl Thibault Inc. (Pièces réparation camion #6282)	214.55 \$
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	311.34 \$
<i>BÂTIMENT</i>		
632	Pétroles Coulombe et Fils (Huile à chauffage)	803.04 \$
681	Hydro-Québec (Électricité à la caserne)	394.23 \$
<i>AUTRE DÉBOURSÉ</i>		
995	Hydro-Québec Revenus-Autres (Dommages poteau H-Q - sinistre 22/10/2022)	12 445.10 \$
<i>IMMOBILISATION</i>		
725	L'Arsenal - CMP Mayer Inc. (Équipement incendie, boyaux)	6 825.21 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:		<u>28 750.36 \$</u>

ENCAISSEMENTS

08-11-2022	Mun. du Village de Roxton Falls (Interventions - territoire Village Roxton Falls)	2 796.45 \$
10-11-2022	Mun. du Canton de Roxton (Interventions - territoire Canton de Roxton)	5 344.76 \$
21-11-2022	SOPFEU (Remb. Début feu de forêt)	3 652.40 \$
28-11-2022	MRC d'Acton (Aide financière - formation ONU)	1 647.00 \$
TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:		<u>13 440.61 \$</u>

004-01-2023

Il est proposé par Stéphane Beauchemin
 Il est secondé par Pierre Larivière
 Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Adoptée

005-01-2023

ADOPTION DE LA LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES POUR LA PÉRIODE SUIVANTE : DÉCEMBRE 2022/JANVIER 2023 – AUTORISATION DE PAIEMENT ET RADIATION DES COMPTES

LISTE DES REVENUS ET DÉPENSES -- DÉCEMBRE 2022/JANVIER 2023**DÉPENSES**

Objet	Fournisseurs	Montant
<i>ADMINISTRATION ET TECHNIQUE</i>		
200	Salaires nets pompiers volontaires (Salaires, % vac., garde, téléph., formation, etc.)	4 045.66 \$
200	Revenu Canada (Remises des cotisations - 3 mois)	1 762.93 \$
200	Revenu Québec (Remise des cotisation - 3 mois)	3 953.50 \$
200	Desjardins Assurances (Cotisations Rver - Décembre 2022)	44.26 \$
331	Mun. du Village de Roxton Falls (Part coût téléphone cellulaire)	19.25 \$
331	CAUCA (Module pour messagerie urgence - 3 mois)	651.91 \$
331	Cooptel (Ligne téléphonique et internet à la caserne)	69.90 \$
422	FQM Assurances (Renouvellement polices d'assurance de la Régie - 2023)	17 823.68 \$
424	Mun. du Village de Roxton Falls (Surprime d'assurance - utilisation du Pick up voirie)	282.31 \$
454	Centre de service scolaire des Chênes (1er vers. Formation Pompier I)	1 114.00 \$
526	Drumco Énergie (Entretien annuel préventif)	538.21 \$
529	CLR - Communication Plus (Acquis. d'un appareil communication & ajout de fréquences)	760.45 \$
610	APAM (Cotisation annuelle 2023)	590.00 \$
610	Mario Bérubé (Repas durant travaux de peinture)	24.95 \$
641	E. Côté et fils Inc. (Ruban, peinture & tige filetée)	44.56 \$
641	Lettrage Pékott (Affiches et autocollants)	187.41 \$
641	Loiselle Électronique Ltée (Câble HDMI)	45.98 \$
670	Art Graphique Québec (Achat de livrets - ronde de sécurité)	238.58 \$
670	Mario Bérubé (Achat de tableau pour caserne)	156.36 \$
<i>VÉHICULES</i>		
439	RMV2 (Inspection camions d'incendie)	178.42 \$
525	Lettrage Pékott (Lignage de camion)	86.23 \$
525	RMV2 (Entretien et réparation véhicules d'incendie)	4 616.42 \$
631	Dépanneur Les Frères Claude Inc. (Essence)	332.74 \$
<i>BÂTIMENT</i>		
443	Déneigement DM (Enlèvement la neige des cours - 1er vers.)	546.13 \$
511	Mario Bérubé (Achat de tuiles pour plafond, plaque, prises, boîtes et acc.)	764.74 \$
511	Plomberie T.D. Inc. (Modification - tuyauterie)	1 005.00 \$
511	Most Équipement (Location de plafolift)	402.41 \$
511	E. Côté et Fils inc. (Ruban, lame, diluant, peinture, plaques, etc.)	497.16 \$
522	Camille Bélanger Inc. (Travaux réalisés à la réserve d'eau de la rue Roski)	325.88 \$
532	Pétroles Coulombe et Fils (Huile à chauffage)	1 531.42 \$
TOTAL DES DÉPENSES POUR LE MOIS:		<u>42 640.45 \$</u>

ENCAISSEMENTS

28-11-2022	MRC d'Acton (Aide financière - formation)	1 559.05 \$
23-11-2022	Michel Boileau (Remplissage d'extincteurs)	163.92 \$
TOTAL DES REVENUS POUR LE MOIS:		<u>1 722.97 \$</u>

005-01-2023

Il est proposé par Pierre Larivière
Il est secondé par Stéphane Beauchemin
Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration que ces comptes soient payés et que ceux payés avant ce jour soient ratifiés.

Une correction a été apportée à la section "ENCAISSEMENT" car après observation, certains montant avaient déjà été approuvés à la liste des comptes de novembre/décembre 2022.

Adoptée

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDIT

Je, soussignée, Angèle Beauchemin, greffière-trésorière et directrice générale certifie qu'il y a des fonds disponibles pour les fins pour lesquelles les dépenses ci-haut décrites sont projetées par le conseil.

Signé à Roxton Falls, ce 10 janvier 2023

Angèle Beauchemin, gma
Directrice générale et greffière-trésorière

006-01-2023

RAPPORT DU DIRECTEUR DU SERVICE D'INCENDIE OU DE SON REPRÉSENTANT

Guy Cusson, Directeur, remet son rapport du mois dans lequel il fait mention des interventions qui ont eu lieu au cours des périodes suivantes : novembre et décembre 2022.

Dossiers et achats à venir

1. Nouveau candidat au poste de pompier volontaire : Martin Trudeau, Acton Vale.
2. Achat de 2 nouveaux habits de combat (bunker).
3. Possibilité de suspension de l'allocation de 15\$ versée pour utilisation de téléphone cellulaire.
4. Le bureau de la caserne a été entièrement peinturé et remis à neuf.
5. Des travaux de plomberie ont été effectués au niveau du chauffage de la caserne.
6. Retrait de M. Francis Dutilly comme pompier volontaire au sein du service des incendies.
7. Cooptel : demande afin d'installer la fibre optique à la caserne, laquelle facilitera les formations à distance.
8. Achat de 4 ceintures de flottaison et sauvetage, soit : 2 ceintures par camion citerne.

PAR CONSÉQUENT,

IL EST PROPOSÉ par Pierre Larivière

IL EST SECONDÉ par Mélanie Valois

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le rapport du directeur ainsi que les décisions qui en découlent.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme si au long retranscrit.

Adoptée

007-01-2023

DÉPÔT DU RAPPORT CONCERNANT L'APPLICATION DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE POUR L'EXERCICE FINANCIER 2022

CONSIDÉRANT QU'en date du 16 octobre 2018, la Régie a adopté le Règlement #10-2018 sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'au moins une fois l'an, la Régie doit déposer, lors d'une séance régulière du conseil d'administration, un rapport concernant l'application du Règlement sur la gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT QU'au cours de l'année 2022, la Régie n'a procédé à aucun appel d'offre, ni sur invitation; et n'a octroyé aucun contrat de gré à gré qui aurait pu faire l'objet de plainte ou de sanction ;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Mélanie Valois

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'accepter le dépôt du rapport se rapportant à l'application du règlement #10-2018, sur la gestion contractuelle pour l'année 2022.

Adoptée

008-01-2023

**RENOUVELLEMENT DES POLICES D'ASSURANCE – BIENS ET RESPONSABILITÉ CIVILE ET ASSURANCE
ACCIDENT DES POMPIERS VOLONTAIRES POUR L'ANNÉE 2023**

CONSIDÉRANT QU'un tableau sommaire a été établi afin d'informer les membres du conseil d'administration des principales limites et protections d'assurance qui s'appliquent sur les biens de la Régie incluant les véhicules d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE ce tableau fait également mention des diverses limites attribuables en responsabilité civile selon les types d'assurance ;

CONSIDÉRANT QUE le renouvellement de la police d'assurance de la Régie pour l'année 2023 comporte une prime totale de 17 006.18\$ incluant la taxe de vente de 9%, laquelle est non remboursable;

CONSIDÉRANT QUE la police d'assurance «ACCIDENT POMPIER» sera renouvelée au mêmes conditions pour l'année 2023, laquelle comprends une limite de 100 000\$ par pompier avec une indemnité hebdomadaire de 250\$, dont la prime totalise un montant de 817.50\$ taxe incluse.

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration d'autoriser le renouvellement des polices d'assurance de la Régie pour l'année 2023. Soit :

- Assurance bien et responsabilité – MMQ Assurances
- Assurance «Accident pompiers» - AIG Canada

Que la limite d'assurance attribuée au «Frais de justice» demeure inchangée, soit 50 000\$.

Adoptée

009-01-2023

**L'Arsenal – division Isotech Instrumentations Inc. : Renouvellement de l'entente
d'entretien des habits de combat pour l'année 2023**

CONSIDÉRANT QU'annuellement, ou à la suite de certaines interventions, les habits de combat, les gants, cagoules et autre équipement d'intervention, doivent être lavés, réparés, imperméabilisés et parfois décontaminés;

CONSIDÉRANT QUE les tarifs en vigueur pour l'année 2023, se déterminent comme suit :

- Pour un lavage avancé d'un manteau ou d'un pantalon : 19.76\$ ch.
- Inspection et test hydrostatique d'un manteau ou d'un pantalon : 19.76\$/ch.
- Imperméabilisation d'un manteau ou d'un pantalon : 9.17\$/ch.

Les prix sont sujet à changement selon la liste de prix en vigueur.

CONSIDÉRANT le besoin de remplacement d'habits de combat durant la durée du nettoyage, Isotech accorde un prêt sans frais de quelques habits de combat dont seul le nettoyage et la décontamination seront facturés, si cela s'avère nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE le montant préautorisé des réparations ne peut excéder 80\$ par habit;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mélanie Valois

Il est secondé par François Gastonguay

Et résolu à l'unanimité des membres présents du CA de renouveler l'entente auprès de la firme Isotech Instrumentation Inc. division d'entretien d'équipement de l'Arsenal, pour l'entretien des habits de combat et autres équipements du service des incendies, pour l'année 2023.

Que le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante.

Que la directrice générale, Angèle Beauchemin ainsi que le directeur du service d'incendie, Guy Cusson, soient autorisés à signer l'entente au nom de la régie.

Adoptée

010-01-2023

RENOUVELLEMENT DE L'ENTENTE (BAIL) CONTRACTÉE AVEC LA FABRIQUE DE LA PAROISSE ST-JEAN-BAPTISTE INCLUANT UNE HAUSSE ANNUEL DU MONTANT DE LOCATION;

CONSIDÉRANT QU'au renouvellement du bail actuellement en vigueur, le conseil de la Fabrique souhaite modifier la convention du bail qui a été signée avec la Régie en 2007, pour l'installation d'un répéteur dans le clocher;

CONSIDÉRANT QU'au renouvellement effectif le 1^{er} juillet prochain, une hausse de 25\$ est demandée à la Régie, ce qui portera le montant annuel à 125\$;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par François Gastonguay

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'accorder une hausse du loyer annuel de 25\$, pour la location d'un espace dans clocher de l'église pour l'installation du répéteur servant à améliorer les communications. Le montant du loyer totalisera une somme de 125\$ par année.

QU'une révision du bail actuel versus le bail proposé soit réalisée afin de s'assurer que les exigences de part et d'autre soient rencontrées.

Adoptée

Point #12

MUNICIPALITÉ DE BÉTHANIE : INTERVENTION INCENDIE EFFECTUÉE LE 6 DÉCEMBRE 2022 – HORS TERRITOIRE

Le conseil de la Municipalité de Béthanie a émis certaines réserves quant au paiement de la facture #202 au montant de 1 106.23\$ se rattachant à l'intervention des pompiers qui a eu lieu le 6 décembre dernier sur le chemin Monty. Celle-ci s'est avérée être hors du territoire de Béthanie, le feu était situé sur le territoire du Canton de Valcourt.

Les membres du CA conviennent que cette facture doit être payée par la Municipalité de Béthanie considérant que l'appel a été logé pour le territoire de Béthanie par la centrale d'alarme CAUCA.

011-01-2023

RÉMUNÉRATION D'UN OFFICIER QUI ACCOMPAGNE LE DIRECTEUR LORS D'UNE RÉUNION

CONSIDÉRANT QUE le directeur souhaite être accompagné d'un officier lorsqu'il assiste à une réunion des chefs en sécurité incendie;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Pierre Larivière

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA d'autoriser un traitement salarial au taux horaire prévu dans la politique salariale en vigueur, à l'officier qui accompagne le directeur lors d'une réunion organisée pour les chefs en sécurité incendie;

Adoptée

012-01-2023

RETRAIT DE L'ALLOCATION MENSUELLE DE 15\$ ALLOUÉE AUX POMPIERS POUR UTILISATION DU TÉLÉPHONE CELLULAIRE

CONSIDÉRANT QU'une allocation mensuelle de 15\$ est allouée à tous les pompiers volontaires pour l'utilisation de leur téléphone cellulaire personnel pour la transmission des appels d'urgence;

CONSIDÉRANT QUE certains pompiers ne se présentent pas aux différentes activités du services des incendies durant plusieurs mois consécutifs;

PAR CONSÉQUENT,

Il est proposé par Stéphane Beauchemin

Il est secondé par Pierre Larivière

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du conseil d'administration de retirer l'allocation allouée pour l'utilisation de téléphone cellulaire, à tout pompier qui ne participe pas aux activités du service d'incendie, telles que : pratique, intervention ou heure garde, après une période d'absence de 2 mois.

Le pompier qui aura fourni des explications valables quant à son absence, pourra conserver son allocation.

Adoptée

Point # 15

INTERVENTIONS DU SERVICE D'INCENDIE SE RAPPORTANT AUX ACCIDENTS DE LA ROUTE — DEMANDE AFIN D'AMORCER UNE DISCUSSION POUR LES FRAIS ENCOURUS PAR LES SERVICES D'INCENDIE

Une telle demande a été formulée auprès du MTQ en août 2020 suite à de violents accidents de la route survenus à l'angle de la route 139 et rang Petit 11.

Réponse du MTQ

En vertu de l'article 6 de la Loi sur la voirie, les routes sont la propriété des Municipalités sur le territoire desquelles elles sont situées. Les Responsabilités du MTQ se limitent à celles prescrites par la Loi sur la voirie, c'est-à-dire l'entretien de celles-ci. Les municipalités ont la responsabilité d'assurer la sécurité et de gérer les incidents sur leur territoire.

013-01-2023

Point no 16 : Varia

LA TENUE DE LA SÉANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 14 MARS 2023 SE DÉROULERA À LA CASERNE DES INCENDIES

Il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de tenir la prochaine séance régulière du conseil d'administration prévue le 14 mars prochain, à la caserne d'incendie situé au 189, rue Notre-Dame.

Adoptée

Point no 17 : Dossiers et correspondance

- Le crédit de 10% applicable sur la prime d'assurance sur la caserne prendra fin en décembre 2023 à moins de fournir une nouvelle évaluation sur bâtiment – caserne.
- Formulaire : Besoin d'assistance – proposition de l'envoyer à toutes les portes.
- Séance régulière prévue le 16 août 2023 en même temps que les Loisirs : changer l'heure de la rencontre.
- Tableau – cumulatif des interventions survenues au cours de l'année 2022.
- Municipalité du Village de Roxton Falls: Adoption des prévisions budgétaires pour l'année 2023.
- Renouvellement d'autorisation pour l'utilisation du feu vert clignotant pour S. Martin.

014-01-2023

LEVÉE DE LA RÉUNION

Il est proposé par Mélanie Valois

Il est secondé par Stéphane Beauchemin

Et il est résolu à l'unanimité des membres présents du CA de lever la séance à 19H45.

Adoptée

En signant le présent procès-verbal, le président ou le vice-président du conseil d'administration est réputé avoir signé chacune des résolutions qui en fait partie.

Jean-Marie Laplante
Président

Angèle Beauchemin
Directrice-générale et greffière-très.